



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-464

Déposé le : 03.03.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

Renouvellement des permis d'établissement, la loi est-elle respectée ?

## Texte déposé

Selon la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration, entrée en vigueur en janvier 2019, la connaissance de la langue est une condition pour prolonger la validité du permis de séjour pour le conjoint et les enfants d'étrangers.

Le délai accordé pour présenter un certificat est sur le point d'échoir.

Le chef de la division étranger du service de la population a déclaré à la RTS « On va certainement être souple et donner une année supplémentaire pour satisfaire à cette condition ».

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au conseil d'Etat :

- Combien de personnes, à ce jour, n'ont pas fourni les documents nécessaires ?
- Quelles mesures ont été prises par le conseil d'Etat envers les personnes ci-dessus n'ayant pas respecté le délai ?
- Est-ce que la LEI autorise une souplesse aux cantons dans son application ?

## Commentaire(s)

## Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Weissert Cédric

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**